Nº 201. Mercredi 24 Août 1842. 13me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

| | La Haye. | Provinces. |
|---|---|---|
| Pour un an | 26 fl. | 30 fl. |
| » six mois | 14 » | 16 » |
| » trois mois | 7 » | 8 » |

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAUX A LA HAYE.
*Petit Marché-aux-Herbes*, Nº 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

## La Haye, 23 Août.

S. M. part aujourd'hui pour Zutphen.

S. M., par arrêté du 19 de ce mois, a nommé membres du conseil-d'état MM. J. C. R. van Hoorn van Burgh, inspecteur-en-chef du cadastre, membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux et le baron R. van Breugel, secrétaire du conseil-d'état.

Hier, on a célébré, en cette résidence, le sixième anniversaire de naissance de S. A. R. le prince Guillaume-Frédéric-Nicolas-Albert, fils de S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas. A cette occasion, il y a eu une grande parade de toutes les troupes de la garnison.

M. Wap, de Bois-le-Duc, a remporté le grand prix voté, par la Société gantoise *de Tael is gansch het volk*, pour un recueil de 18 chants nationaux.

Samedi dernier, on a lancé du chantier du constructeur [illegible] Elshout près de Krimpen, la frégate marchande *De Vriendschap*, du port de 500 lasts et destinée pour la navigation aux Indes-Orientales.

On apprend que, récemment, il a été nommé une commission chargée de l'examen de deux propositions faites par le gouvernement et qui ont trait, la première à la situation de nos possessions aux Indes-Occidentales et la seconde à l'affaire de l'esclavage dans ces colonies. Cette commission se compose de MM. P. Fiers Smeding, président; G. S. de Veer, secrétaire; W. H. Lans, J. Helb, U. Wilkens, E. G. Veldwyk et A. van de Poll. On assure qu'elle fera son rapport au premier jour.

Le 19 de ce mois, a eu lieu à Leeuwarde la grande course de chevaux pour le prix d'un fouet, monté en or, décerné annuellement par S. M. dans l'intérêt de l'amélioration de la race des chevaux en Frise. Huit des plus renommés coursiers ont concouru et le prix a été adjugé au coureur de M. H. Westra de Stroobos.

Aux dons considérables en faveur des incendiés de Hambourg dont la réception a été accusée officiellement, il faut ajouter plusieurs dons particuliers assez marquans. L'ordre des francmaçons s'est particulièrement distingué à cette occasion pour le soulagement de ses frères allemands. Le Grand-Orient des Pays-Bas a immédiatement mis à leur disposition une somme de 1000 florins, le Grand-Chapitre des grades supérieurs 300 fl., différentes loges 1135 fl. 62 ½ cs., ensemble 2435 fl. 62 ½ cs., sans compter les dons de quelques loges, transmis directement au Sénat de Hambourg entr'autres un don de 500 fl. fait par la loge d'Arnhem.

M. J. F. Schouberg, à La Haye, vient de graver sur acier, un cachet aux armes réunies de LL. AA. RR. le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach et de Madame la princesse Sophie des Pays-Bas. M. Schouberg, père de l'habile graveur de la Monnaie d'Utrecht, est agé de 76 ans; pendant 45 ans il a été graveur des poinçons de l'état et, depuis quelque temps, il est graveur breveté par S. M. la reine. Il a fait hommage de ce cachet au roi et il a reçu du directeur du cabinet de S. M. une lettre contenant les expressions les plus flatteuses de la satisfaction du roi et l'annonce que S. M. conservera le cachet surtout par considération pour les sentimens qui ont engagé M. Schouburg à faire cet hommage.

(*Dagblad van' s Gravenhage.*)

Nous lisons dans le *Moniteur Universel :*

« PARIS, le 20 août. La Chambre des Députés a adopté aujourd'hui le projet de loi sur la régence.

» Tous les amendemens proposés par divers membres ont été repoussés.

» Le projet de loi a été adopté par 310 voix. Le nombre des membres présens était de 404. »

(*Voir notre rubrique* FRANCE.)

**EXTRAIT DE L'EXPOSÉ** *de situation de la province d'Utrecht, fait par la députation permanente à l'assemblée des Etats de cette province, dans leur dernière session ordinaire.*

ADMINISTRATION INTÉRIEURE. — POLICE. — Tous les rapports parvenus au gouvernement provincial sur l'administration intérieure et sur la police témoignent hautement de l'esprit d'ordre et de soumission aux lois des diverses populations et du zèle des autorités et des fonctionnaires à qui la sûreté et la tranquillité publiques sont confiées.

POPULATION. — La population de la province s'élevait au 1er janvier 1842 à 145,651 âmes, les garnisons comprises.

ETAT SANITAIRE. — VACCINE. — L'état sanitaire a été satisfaisant pendant l'année dernière dans presque toutes les localités de la province. Cependant, la petite vérole a sévi toute l'année, surtout à Utrecht, où de 459 individus qui en ont été attaqués, 49 ont succombé.

La vaccine est en voie de progrès dans toute la province où en 1841, on a vacciné 1700 enfans de plus qu'en 1840.

Le personnel du service sanitaire est suffisant et continue à pourvoir à tous les besoins dans les diverses villes et communes de la province.

MERCURIALE DU PAIN. — Les administrations locales ont soigné la parfaite exécution des réglemens sur la mercuriale du pain, basés sur l'arrêté royal du 25 janvier 1826. Partout le contrôle le plus rigoureux a été exercé par la police.

PRIX DES CÉRÉALES ET DES PREMIÈRES NÉCESSITÉS DE LA VIE. — Les prix des céréales ont été assez élevés et n'ont pas été moindres qu'en 1840. Ils ont été cotés par razière: le froment de 9 à 11 fl.; le seigle, de fl. 5,50 à fl. 6,50; l'orge de fl. 4 à 4,50; le sarrasin de fl. 6,80 à 7,80; les pois verts de 9 à 12 fl.; les pois gris de 10 à 13; les fèves de 5 à 7; les pommes de terre de 1 fl. 50 c. à 2 fl.

La beurre, la livre des Pays-Bas, 75 cents; le fromage les 100 livres, de 30 à 46 florins; la viande de bœuf de 45 cents à 55 la livre des Pays-Bas; le veau de 50 cents à 70; le porc de 40 cents à 50.

DÉFRICHEMENS. — Les défrichemens se continuent avec une grande activité. Partout les terres vagues se convertissent en bois productifs, en champs fertiles d'une bonne valeur venale.

TOURBIÈRES. — Les extractions se poursuivent d'après le réglement homologué par arrêté royal du 30 août 1835. En 1841, on a déclaré au fisc 134,000 parcelles d'extractions, chaque parcelle de 25 aunes carrées.

ASSÉCHEMENS DE POLDRES. — Il s'exécute en ce moment dans la province de grands travaux d'assèchemens, ceux du poldre de Mydrecht. Ils se poussent avec activité et ne tarderont pas à être achevés.

ADMINISTRATION DES ÉGLISES. — La province, en 1841, a accordé plusieurs subsides pour la construction ou la réparation d'églises et de presbytères, à savoir: aux communautés réformées de Losdrecht, 1,000 fl.; de Hoogland, 1,500; de Wilnis, 1,600; de Wonderberg, 700; à la communauté catholique de Vinkeveen, 1,500; à celle d'Utrecht, 1,500; à la communauté israëlite d'Amersfoort, 750. La communauté réformée de Oud-Loosdrecht a obtenu un subside gouvernemental de 2,000 florins pour la construction d'une église, et la communauté catholique d'Utrecht de 10,000 florins pour la reconstruction de l'église du couvent de Ste.-Catherine. La communauté réformée de Wyk près de Duurstede a été autorisée à lever une somme de 800 florins à 1 ¼ °/o aux fins d'achat de terrain pour améliorer le presbytère. La communauté réformée de Driebergen a été autorisée à ouvrir un emprunt également de 800 florins, mais à l'intérêt de 4 °/o pour l'achat d'un orgue. Celle de Bunnik est autorisée à lever 2,000 florins à l'intérêt de 4 °/o pour l'amélioration du presbytère. La nouvelle église de Zeist est presque achevée.

SECOURS CONTRE LES INCENDIES. — Cette branche de service public est en voie de progrès; elle a fait l'objet de la sollicitude spéciale du gouverneur de la province, dont les efforts ont déjà produits les résultats les plus salutaires dans un grand nombre de localités.

POIDS ET MESURES. — Les lois et réglemens sur les poids et mesures ont été exécutés avec la plus grande régularité et les administrés se sont empressés de s'y conformer en temps opportun.

MOYENS DE TRANSPORT. — La ville d'Utrecht est le point central où viennent aboutir la plupart des services de diligences. Les coches d'eau se ressentent de l'accroissement de services de diligences à bon marché, mais ils continuent néanmoins à avoir une vogue qui garantit leur existence future. La régularité la plus satisfaisante préside à tous ces services de transport pour les voyageurs et les marchandises.

FINANCES. — BUDGET PROVINCIAL. — Le budget provincial de 1841—1842 arrêté lors de la dernière session à la somme de 46,475 fl. 25 cs. a été réduit par le gouvernement à 44,210 florins. La diminution *ad* 2,265 fl. 25 cs. a frappé sur les frais de bureau. Il faudra y revenir au budget de 1842—1843.

FINANCES COMMUNALES. — La situation des finances communales n'est pas défavorable. Presque partout les impôts existans suffisent aux besoins du service. La régence d'Utrecht a été autorisée par le roi à ouvrir un emprunt de 40,000 florins à l'intérêt de 4 ½ pCt. comme *maximum*, pour le rachat de plusieurs redevances communales envers le domaine de l'état. La régence de Montfoort a été autorisée à la vente d'une pièce de terre, ayant produit 1100 florins qui seront employés pour l'amélioration des ouvrages publics. La commune d'Abcoude a été autorisée à lever un capital de 600 florins à employer en travaux communaux de nature extraordinaire. La commune de Bunschoten a été autorisée à la vente de quelques terrains communaux et à lever un capital de 3000 florins, fonds qui seront appliqués à la construction d'un chemin depuis le *Groot Weede* sous Amersfoort jusqu'au village de Bunschoten.

## FEUILLETON.

### SOUVENIRS DE L'EMPIRE.

### Naissance du Roi de Rome à la Malmaison. (1)

Cependant, au milieu de toutes ces manifestations touchantes, l'empereur trouva le moyen de s'arracher un moment aux étreintes de la foule, et m'ayant fait un signe qui m'obligea de me rendre auprès de lui, il me dit rapidement: « Courez, Monsieur le comte, rendez-vous à la Malmaison, et annoncez à Joséphine la naissance du roi de Rome. — Moi, sire?... — Vous-même, car un ami, un confident seul de Joséphine peut lui faire part de cette nouvelle qui va briser son âme. — Eh! quoi, sire, vous pourriez croire?.. — Je crois ce qui est. Ce n'est ici ni le moment, ni le lieu de m'expliquer, mais écoutez-moi et suivez mes instructions à la lettre. Je vous ai rencontré chez Joséphine, il y a peu de jours. Avant toute chose, faites-vous rendre compte de notre entretien. Vous n'aurez pas beaucoup de peine à l'y amener, car je sais qu'elle vous confie tout ce qui m'est relatif. Une fois que vous en serez instruit, vous saurez les ménagemens qu'il faudra prendre pour remplir la mission que je vous ai donnée auprès d'elle. Je m'en fie pour cela à votre affection pour elle, à la connaissance que vous avez de son caractère, et j'ajoute que je vous saurai gré du service que vous allez me rendre. Une heure après votre arrivée auprès de Joséphine, mon envoyé viendra lui annoncer officiellement la naissance de mon fils. Je vous laisse ce temps pour l'y préparer. Allez, et vous viendrez me rendre compte de ce qui se sera passé...

Je sortis à l'instant des Tuileries, étonné et inquiet de la mission qui m'était donnée, mais pas assez préoccupé pour ne pas remarquer la foule des grands seigneurs qui s'ouvrait devant moi, et s'inclinait respectueusement à mon passage. Je venais de causer deux minutes particulièrement avec l'empereur. Au moment où je montais en voiture, les cent et un coups de canon retentissaient aux Invalides, et annonçaient à la capitale la naissance du roi de Rome.

En même temps que moi partait, au galop de son cheval, un page de l'Empereur qui allait à l'Hôtel-de-Ville. Le conseil municipal avait voté dix mille livres de rente au premier page qui annoncerait la grande nouvelle. Ce vote avait eu lieu sur la proposition de M. Bellart, *qui depuis, mais alors*... Il est vraiment des choses qui confondent l'esprit humain: M. Bellart, procureur-général de Louis XVIII, avant de demander la tête des *buonapartistes*, avait voté, dans cette même salle, avec ces mêmes hommes, la déchéance de Napoléon Ier, et rendu impossible l'avénement de Napoléon II. J'avais vu ce page s'élancer gaiement sur son cheval pour remplir cette mission qui serait accueillie avec enthousiasme, et moi j'allais remplir la même qui devait faire verser des larmes. Pendant le court voyage de Paris à la Malmaison, je cherchai vainement à pénétrer le mystère de l'entretien qui avait eu lieu entre l'empereur et Joséphine; je tâchais d'en deviner le motif probable, afin de préparer ce que j'allais dire et je ne pus arriver à aucune solution. Une vague inquiétude m'agitait malgré moi: cette mission me semblait trop pénible à remplir, mais il n'était plus temps de reculer et déjà ma voiture était dans la grande avenue de la Malmaison. Je me fis annoncer chez Joséphine qui, du plus loin qu'elle me vit, s'écria: « Eh bien! l'Impératrice? est-elle accouchée? est-elle accouchée? est-ce une fille? que se passe-t-il?... Mais parlez, parlez donc? »

Interdit d'abord par toutes ces questions je fus tenté de lui dire la vérité, mais me rappelant les ordres de l'Empereur, j'eus le temps de me remettre et je lui répondis d'un air que je cherchais à rendre le plus naturel possible: « Madame il n'y a rien de nouveau à Paris. » — Rien encore? reprit-elle avec tristesse; mon Dieu que tout cela est long, il semble que tout se ligue contre moi. — Je ne comprends pas ce que veut dire Votre Majesté. — Vous savez pourtant que je l'ai revu lui, puisque vous vous êtes rencontrés ensemble. — Oui, Madame, et le but de ma visite aujourd'hui était de savoir si cette entrevue avec l'empereur vous avait laissée plus calme. — Plus calme! dites heureuse, parfaitement heureuse, car, encore une fois, j'ai retrouvé Bonaparte avec son cœur noble, aimant, généreux; je l'ai retrouvé tel qu'il a toujours été avant de se faire empereur. Oh! je puis tout vous dire, car il me l'a permis pour vous, mais pour vous seul.

Je redoublai d'attention, et Joséphine me fit le récit suivant: — Vous savez quelle était ma tristesse et mon découragement, lorsqu'il y a quelques jours je reçus la visite de l'empereur que je n'avais pas vu depuis trois mois. J'étais décidée cette fois à lui témoigner toute l'indignation qu'excitait en moi le silence cruel qu'il avait gardé au lieu de répondre à ma dernière lettre, mais lorsque je le vis, je sentis s'évanouir toute ma colère.

En effet, il portait sur ses traits les traces d'une émotion pénible; je reconnus à sa parole brève et saccadée, à la promenade rapide qu'il faisait devant moi qu'il était violemment agité. J'oubliai alors tout ce qui me concernait pour ne m'occuper que de lui, et je me hâtai de l'interroger, certaine que quelqu'événement extraordinaire l'amenait à la Malmaison. Il répondit d'abord à mes questions d'une manière vague et détournée. Je le voyais indécis. Il réfléchissait encore au projet qu'il roulait dans sa tête, enfin, il me dit avec un certain air de dépit: « Depuis que nous sommes séparés, le malheur semble me poursuivre jusque dans les plus petits détails; et toujours moi, moi seul... — Cependant mes vœux et mes prières, m'écriai-je, n'auraient dû attirer sur votre majesté que la gloire et le bonheur. — Cette guerre d'Espagne est mortelle, dit-il en précipitant sa promenade. L'Angleterre me résiste encore, elle ruine mon commerce, et je n'ai fait qu'entamer le sien. Partout tout est prospère dans l'Empire: tous les Français sont heureux; moi seul je ne le suis pas... je crains... — Vous, sire? — Oui, je ne sais; des craintes vagues, chimériques sans doute, mais enfin... — Vous auriez dû ne les avouer qu'à moi seule, sire, puisqu'elles existent, et ne pas les dévoiler à l'Europe. — Que voulez-vous dire? reprit-il d'un ton sévère. — Sire, répondis-je d'un ton ferme et assuré, vous venez de publier les lois qui punissent l'attentat contre votre personne, et d'autoriser l'ouverture de huit prisons d'état permanentes.

A ces mots, il me regarda fièrement et presqu'avec colère, et il me dit: Vous vous mêlez donc toujours de la politique? — Oui, lorsqu'elle concerne la personne de Votre Majesté, et je la juge toujours avec mon instinct de femme. — Cette fois vous vous serez trompée je l'espère, car cette mesure servira plutôt à prévenir qu'à réprimer les tentatives de quelques mécontens. — N'importe, sire; si j'avais été près de vous, vous n'auriez pas fait cet acte de faiblesse. — C'est possible, dit-il après un long silence. — Mais, ajoutai-je, ces craintes, ces soupçons ne sont pas les seules causes de l'inquiétude à laquelle vous êtes en proie depuis quelque temps, je le sais, quoique depuis trois mois je n'aie pas vu Votre Majesté. — Je n'ignore pas que vous avez des espions aux Tuileries. — Comme vous en avez à la Malmaison, sire, et s'ils ont rempli leur devoir ils ont dû vous dire mes souffrances pendant votre longue absence et pourtant vous n'êtes pas venu; mais c'est de vous qu'il s'agit et non de moi. Des choses plus graves que celles que vous m'avez confiées vous préoccupent et vous tourmentent... Dites les moi, sire. Je ne suis plus votre épouse, je le sais, mais je suis toujours votre amie... Parlez-moi comme vous l'avez fait quelquefois au temps où j'avais le droit de vous interroger. Voyons, Bonaparte, dis moi ce que tu as?

Ces mots auxquels il n'avait jamais su résister produisirent sur lui un effet électrique; il me prit les mains et s'écria avec désespoir: « Joséphine, l'impératrice Marie-Louise ne me donnera pas d'enfant!... »

Etourdie à cette révélation soudaine, je lui en demandais l'explication du regard, lorsqu'il reprit: « Le terme de sa délivrance est déjà passé. Les médecins craignent un accident; ils assurent qu'elle est en danger de perdre la vie, et que l'enfant qu'elle mettra au monde ne saurait naître viable. »

Cette nouvelle m'accabla, car je voyais l'empereur anéanti par cette pensée. Je repassai dans mon esprit tout ce que ce désir d'avoir un héritier, m'avait coûté de larmes et à lui de souffrances, et malgré moi, à le voir si malheureux, de nouveaux pleurs vinrent mouiller mes paupières; ses yeux étaient humides aussi, il me serra dans ses bras convulsivement, et passant à plusieurs reprises la main sur son large front comme pour en chasser une pensée, il me dit: « Pardonne Joséphine, c'est le dernier regret que je donne

(1) Voir le *Journal de La Haye*, d'hier.

Impositions communales. —Les impositions communales n'ont pas subi des changemens marquans depuis la dernière session des Etats de la province. La régence d'Utrecht a été autorisée à continuer la perception de 5°/₀ du timbre collectif sur les impositions communales et l'impôt de 6. 50 par baril (hectolitre) sur le vin. La commune de Wyk près de Duurstede a été également autorisée à percevoir 5°/₀ du timbre collectif de l'octroi communal. Les communes de Breukelen St.-Pieters, de Ruwiel et de Loosdrecht sont autorisées à percevoir 60 cents additionnels sur les spiritueux étrangers et 40 sur les liqueurs fines. Dans les communes d'Amerongen, de Darthuizen, Leerzum, Maarn et Stoutenburg les cents additionnels sur la mouture ont été réduits de 25 à 15.

Budgets communaux. — Les budgets des villes et des communes pour l'exercice courant ont été présentés et arrêtés en temps opportun.

Emploi du fonds des 2°/₀ communaux. — Ce fonds à la disposition du gouvernement a produit pour 1841 la somme de 10,276 fl. 50. Il en a été employé 602 florins pour la continuation des travaux du cadastre et l'on a demandé au gouvernement l'autorisation d'employer le surplus *ad f9674* pour l'amélioration des chemins et d'autres travaux communaux.

Cents additionnels communaux. — Il ne se perçoit pas de cents additionnels communaux extraordinaires dans la province. Celle-ci est autorisée à percevoir 6 cents additionnels sur la contribution foncière et autant sur la contribution personnelle. Les communes perçoivent 5 cents sur la contribution foncière et 7 sur l'impot personnel.

Les contributions ont produit en 1841 dans la province, à savoir :

| | |
|---|---|
| Contributions directes | *f* 1,186,803.09 |
| Droits d'entrée et de sortie | 9,633.08½ |
| Accises | 1,246,816.80½ |
| Fonds particuliers | 17,704.84½ |
| Droit de timbre, d'enregistr. et de succession | 559,846.10 |
| Postes | 75,615.78½ |
| Total. . . . | *f* 3,096,419.71 |

(*La suite à un prochain numéro.*)

## Dixième bulletin de l'établissement des bains de Schéveningue.

*Le* 21 *août* 1842.

Arrivées.

*A l'Hôtel des Bains :*

M. le baron de Geyr Schweppenburg et son épouse; la baronne d'Elmendorf, de Dusseldorf, M. Blass d'Elberfeld.

*Au village.*

M. Edouard Simon, avocat de Hanovre, chez M. le commissaire de police Behr; M. J. P. Besembruch d'Elberfeld, chez Haak au *Zeezigt*; M. J. J. Mispelblom Beyer, et sa famille, de Zutphen, chez J. Tuyt; M. le comte van der Recke Volmoden, capitaine de cavalerie au service de Prusse, accompagné de sa famille, chez le prédicateur Booygman; M. H. W. E. Meyer, prédicateur à Edinkeban et M. Zottmayr, secrétaire du cabinet du prince Charles de Bavière, chez Hoogeveen, à la *Cour de Hollande*; M. A. Schlesinger, de Berlin, chez J. Waterreus, au *Romain*; M. J. H. Wiesman, prédicateur à Lennep, chez Jérome van der Lubbe.

*A La Haye.*

LL. AA. le prince et la princesse de Moldavie et leur suite chez M. Stanislas.

*Température de la mer pendant la semaine dernière.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Le 14 août. | 69 degrés F. | Le 18 août | 70 degrés F. |
| » 15 » | 69 » » | » 19 » | 69 » » |
| » 16 » | 69 » » | » 20 » | 70 » » |
| » 17 » | 70 » » | | |

*Temps de la haute marée du 23 au 29 août.*

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Mardi, | le 23 août | à | 2 h. | 35 m. | de l'après-midi. |
| Mercredi, | » 24 » | » | 3 » | 05 » | » |
| Jeudi, | » 25 » | » | 3 » | 38 » | » |
| Vendredi, | » 26 » | » | 4 » | 03 » | » |
| Samedi, | » 27 » | » | 4 » | 54 » | » |
| Dimanche, | » 28 » | » | 5 » | 46 » | » |
| Lundi, | » 29 » | » | 6 » | 19 » | du matin. |

## INCENDIE.

La *Feuille hebdomadaire de Transylvanie* donne quelques détails sur l'épouvantable incendie qui a dévoré en partie la ville de Beretzk, et que nous avons mentionné dans notre numéro du 21 de ce mois. Voici ce que dit ce journal :

« Un vent impétueux a mis en quelques instans la moitié de la ville de Beretzk en flammes; l'incendie s'est propagé avec tant de force, qu'on eut dit que les bâtimens n'étaient construits qu'en poudre, et dans le cours d'une heure, 272 maisons d'habitation et 434 bâtimens accessoires ont été la proie des flammes. On ne pourrait songer à sauver son avoir. On connait jusqu'à présent dix-huit personnes qui ont péri dans les flammes. Plusieurs sont horriblement brûlés et mutilés, et il y a peu d'espoir de les sauver.

» Il est impossible de dépeindre cette scène de désolation; il faut en avoir été témoin; de pauvres enfans dont les parens étaient occupés soit au bois, soit aux champs, de faibles femmes, des vieillards débiles ont été atteints par les flammes au moment où ils voulaient s'enfuir, et ont été brûlés. On voit encore des mères, des frères ou des sœurs chercher dans les décombres les restes de ceux qui leur étaient chers.

» La scène la plus terrible était celle de l'enterrement des restes des 18 personnes qui ont péri dans l'incendie. Dix appartenaient à l'église catholique romaine, et 8 à l'église grecque non-unitaire. Les parens désolés portaient au lieu de repos dans un coffre de planches les cendres des malheureuses victimes. Plus de 400 hommes presque nus, ou en haillons à demi brûlés, d'un aspect vraiment fantastique accompagnaient le convoi. Les cris de douleurs, et la confusion étaient immeuses. Plusieurs personnes en ont été si épouvantées que, pendant toute la journée, elles n'ont proféré une seule parole. Là où se trouvait de l'aisance, règnent à présent la douleur, la misère, la faim. Plus des deux tiers de la ville sont en cendres. »

## Statistique.

Voici le tableau des voyageurs et des marchandises transportés cette année par le chemin de fer rhénan entre Cologne et Aix-la-Chapelle :

| | Personnes. | | Marchandises. | |
|---|---|---|---|---|
| Janvier | 13,739 | 7,245 Th. | 24,615 quint. | 2,385 Th. |
| Février | 18,025 | 9,767 | 27,780 | 2,514 |
| Mars | 18,509 | 10,215 | 37,020 | 3,748 |
| Avril | 23,263 | 13,313 | 39,029 | 3,793 |
| Mai | 33,914 | 20,752 | 42,500 | 4,109 |
| Juin | 29,709 | 21,074 | 51,097 | 4,744 |
| Juillet | 34,944 | 26,622 | 49,345 | 4,419 |
| | 172,103 | 108,988 | 281,386 | 25,712 |

La recette de ces sept mois a donc été de 134,700 Thalers.

(*Gazette de Cologne.*)

# Faits Divers.

On écrit de Cologne, 20 août :

« Suivant une dépêche télégraphique qui vient d'arriver ici, S. M. le roi et la reine sont partis aujourd'hui de Berlin, pour la province rhénane, par le chemin de fer de Magdebourg. »

— Les glaces flottantes continuent d'exposer à de dangereuses rencontres les bâtimens qui naviguent entre l'Amérique et l'Europe. Le navire *Emmy*, récemment arrivé à Cowes, venant de la Trinidad-de-Cuba, a vu, le 24 et le 25 juillet, entre les 41e et 43e degrés de latitude nord et les 48e et 53e de longitude ouest, huit montagnes de glace d'une très-grand circonférence et de 100 à 180 pieds de haut.

—Un phénomène de végétation dont les feuilles publiques ont souvent parlé depuis quelque temps vient de se reproduire aux portes de Hasselt. On remarque en ce moment dans un jardin, appartenant à M. F. Leckx, un pommier de la plus belle venue dont quelques branches sont chargées de fruits presque murs tandis que les autres sont en pleine floraison.

— A Anvers, un thon, gros poisson de mer, du genre des scombres, a été tué au moyen d'un coup de fusil dans l'Escaut, près de la citadelle, par deux bateliers. L'eau étant très salée par suite des constantes chaleurs, on attribue à cette circonstance la présence de ce poisson qui ne se trouve ordinairement que dans la Méditerranée, où il se pêche en abondance.

—La communauté religieuse des socialistes, établie à Hampshire, vient de faillir, laissant un déficit de 37,000 livres sterling. Le chef de cette secte, M. Robert Owen, a pris la fuite.

— La chimie électrique est fertile en miracles; chaque jou[r] nous apporte sa merveille. Un élève de Berzelius, qui s'occu[-] pait en Suède de la dorure galvanique, ayant employé dans so[n] appareil une peau de mouton après laquelle il restait quelqu[es] flocons de laine, s'aperçut qu'ils s'étaient couverts d'or en quel[-] ques endroits; il continua ses recherches de ce côté et fin[it] par dorer une toison tout entière, dont la laine était aussi soye[u-] se que dans l'état naturel. Ce jeune savant, qui habite un vil[la-] ge, ayant montré sa toison d'or aux paysans, ceux-ci ont [fait] une irruption dans son laboratoire, qu'ils appelaient l'usine d[u] diable, depuis qu'il s'était amusé à leur donner des commotio[ns] électriques; ils ont tout brisé et se sont mis à poursuivre le pa[u-] vre chimiste, qui s'est réfugié avec sa toison à Upsal, où il a é[té] recueilli par les élèves de l'université. Ceux-ci se cotisent p[our] le nourrir et lui monter un nouveau laboratoire, où il cher[che] à appliquer sa découverte au drap tissé : de sorte que nous p[ou-] vons espérer d'avoir bientôt des draps d'or, d'argent et de pl[ati-] ne qui, si cette dorure a de la solidité, remplaceront avantag[eu-] sement les galons et les broderies de nos uniformes.

— On écrit de Francfort s/M, le 20 août : Le nouveau dra[me] de Halm : *Le Fils des Forêts*, qui a obtenu tant de succès [au] théâtre de notre ville, et dont les rôles de *Parthenia* et *Ingo[mar]* ont été remplis si avantageusement par Mme Fruhauf et M. [...] son, a eu le même succès au théâtre de Munich. Un corres[pon-] dant de Munich écrit à la *Gazette Politique* de cette ville e[t un] autre à celle d'Augsbourg qu'on peut regarder ce drame com[me] une des plus excellentes pièces dramatiques du théâtre a[lle-] mand, qui aient été composées depuis 10 ans.

Navigation aux Indes, par la vapeur. — Le bateau-à-vap[eur] *India*, ayant accompli son dernier voyage de Suèz à Bom[bay] en dépit du mousson (circonstance sans précédent dans les [an-] nales de la navigation), il peut être intéressant de compare[r le] résultat des deux voyages effectués par ce pyroscaphe, le p[re-] mier ayant été fait dans la belle saison, et le second, lorsq[u'il] a fallu lutter contre la force du mousson.

A son premier voyage l'*India* a quitté Calcutta, le 10 jan[vier] dernier, et est allé à Suez (pas vapeur) en 25 jours et 14 heu[res,] filant 4849 milles ou 182½ milles par jour, consumant 680 t[on-] neaux de charbon ou $7\frac{6}{10}$ livres par force de cheval, par heu[re.]

A son second voyage, il a quitté Calcutta, le 9 mai, et a [...] le voyage par vapeur, en 34 jours (4,658 milles contre le ven[t]) moyenne 137 milles par jour. Il a été sous voile, pendant 4 jo[urs.] La distance totale est de 5,089 milles. Il a été consumé 900 t[on-] neaux de charbon, ou 7½ livres par force de cheval, par heu[re.]

Ce résultat est très-important, car il prouve que les com[mu-] nications par la vapeur, peuvent être entretenues avec la c[ôte] orientale des Indes, dans toutes les saisons de l'année. Au p[re-] mier voyage, les lettres de Calcutta ont été reçues à Londres [en] 46 jours; au second, les lettres que portait ce bâtiment, ont [été] retenues pendant 24 jours en Egypte, attendant une occasio[n de] transport ultérieur. (*Standard.*)

Longévité. — Dans le village de Felsoe Toezock, comitat [de] Doboka, en Transylvanie, le nommé Joseph Tesebesi est m[ort] dernièrement dans la 135e année de son âge. Jusque dans [ses] derniers momens, il a été d'une santé et d'une sérénité par[fai-] tes, et se livrait chez lui, comme aux champs, aux plus ru[des] travaux.

Des musiciens changés en poissons. — On mande de Wisb[aden,] le 19 août :

« Un grand orchestre en amphithéâtre avait été construit [au-] dessus du Bassin pour le concert arrangé par les chœurs de m[u-] sique autrichiens et de Nassau, au bénéfice de la construc[tion] d'une église catholique. Au moment où tous les musiciens, [au] nombre de 120, voulaient commencer, l'orchestre s'écro[ula,] entraînant avec les décombres toutes les personnes qui [s'y] trouvaient. Un cri d'effroi s'échappa de la bouche de tous les [as-] sistans, qui se précipitent vers le Bassin, où les musiciens c[her-] chent à se dégager des décombres et à sortir de l'eau. Heur[eu-] sement, aucun homme n'a péri : il n'y a eu que quelques b[les-] sés. (*Frankfurter Journal.*)

Rapidité de la navigation par la vapeur. —Le *Columbia*, m[alle] royale à vapeur, est parti de Liverpool dans la soirée du 19 ju[illet]

---

à l'enfant que j'espérais... Eugène est déjà mon fils, puisque la destinée, puisque le Ciel le commande, il sera mon héritier. »

Je crus avoir mal entendu, et je me fis répéter ces paroles. Mais le bonheur que me donnait cette déclaration passait tellement mes espérances, que je ne pouvais y croire, et dans ma crainte folle, j'étais la première à lui montrer les obstacles qui s'opposaient à ce projet. L'Empereur avait repris tout son calme, et, comme un homme habitué à tirer le plus grand parti des événemens lorsqu'il était forcé de s'y soumettre, il me dit ces paroles qui sont gravées dans mon cœur; — Je n'ai privé Eugène du trône qu'avec regret, ma politique l'exigeait alors, maintenant elle est satisfaite. La fille des Césars est venue dans mon palais, la France entière a vu que j'ai sacrifié mes affections les plus chères au désir de fonder une descendance directe; l'Europe sait qu'un traité de famille m'unit à l'Autriche; en un mot, ce mariage, dans les circonstances qui se sont liguées contre la naissance d'un héritier, m'a donné tout ce qui se pouvait attendre d'elle. J'ai même renoncé à l'idée d'avoir jamais un fils, puisqu'il me reste celui de Joséphine : dès que la paix règnera en Europe, Eugène fera son apprentissage royal auprès de moi. Je l'associerai tout de suite à l'Empire. Alors la dictature de l'empereur finira et le règne constitutionnel de notre fils commencera. Paris sera la capitale du monde, et les Français exciteront l'envie des nations. »

Vous comprenez, mon cher comte, continua Joséphine, le bonheur que ces paroles portèrent dans mon âme. J'embrassais Bonaparte, je pressais ses mains, je le remerciais, je parlais, je pleurais, je riais tout à la fois, enfin j'étais folle de joie.

Et Joséphine me dit alors tous les motifs qu'elle avait de croire à la réalité de ce projet, toutes ses espérances, tous ses rêves d'avenir, mais je ne l'écoutais plus, je réfléchissais à la situation dans laquelle m'avait mis l'Empereur, que j'étais presque tenté d'accuser de m'avoir tendu un piége. Je ne savais que faire, je n'osais ni parler ni me taire, et le temps s'écoulait. C'était la seconde fois que je me trouvais dans cette situation vis-à-vis d'elle. La première fois c'était à l'époque où le prince Eugène m'avait prié de l'accompagner chez sa mère pour lui annoncer les projets de divorce, et où elle m'accueillit en me parlant de la répugnance que de pareils actes inspiraient à l'Empereur. La seconde, j'étais porteur d'une nouvelle qui allait briser toutes les espérances dont elle m'entretenait avec tant de bonheur. Au milieu de son effusion, Joséphine me dit : « Voilà pourquoi je vous disais tout-à-l'heure que j'étais heureuse, car avant tout, je vois dans ce projet de Bonaparte la preuve certaine de son affection sincère pour moi et mes enfans, et cette marque de tendresse suffit à mon cœur pour le rendre éternellement reconnaissant.

— Oh! vous avez raison, madame, m'écriai je, cherchant à la prendre par son propre raisonnement; car si les circonstances sont plus fortes que la volonté de l'empereur, il vous restera du moins le souvenir du dévouement le plus absolu de la part de celui que vous n'avez cessé d'aimer; et si Marie-Louise donnait un fils à Napoléon... — Que dites-vous?... Quoi, vous croyez que cet événement pourrait me frapper encore?... Quoi, lorsque je l'ai retrouvé, lorsqu'il revient à moi et que de nouveaux liens se forment entre nous, la naissance d'un enfant viendrait encore nous séparer et priver la mère d'un trône qui lui fut si solennellement promis?... Oh! cela ne sera pas, ce serait essuyer trop de malheurs!... Oh! si cela est, ajouta-t-elle d'un air égaré, qu'on me le cache du moins, qu'on ne me le dise pas; je ne veux rien savoir, rien. Car je n'ai plus de courage pour la souffrance, et je veux mourir avec mon illusion.

Ces derniers mots firent expirer sur mes lèvres la nouvelle que j'allais lui annoncer. Dans son trouble, elle ne remarquait pas le mien, et, tous deux dans un morne silence, nous nous livrions à nos pensées; mais la porte s'ouvrit, une dame passa rapidement devant moi, fut auprès de Joséphine, et lui dit quelques mots à voix basse. Joséphine poussa un cri, et, me regardant avec colère, s'écria : Ah! vous le saviez, vous le saviez, et vous vous êtes joué de moi. — Moi, Madame; que veut dire Votre Majesté? — Marie Louise est accouchée d'un fils, on me l'apprend à l'instant. Vous le saviez, vous dis-je, et vous me l'avez caché; et vous avez complaisamment écouté le récit de mon espérance que votre silence encourageait, quand vous saviez qu'un seul mot allait la détruire... Ah! c'est mal, monsieur le comte; ce n'est pas le rôle d'un ami.

Elle continua à se plaindre tantôt de ma conduite, tantôt de la fatalité qui s'attachait à son existence; je supportai ses reproches, je la laissai calmer sa douleur; ensuite je lui fis part des ordres que j'avais reçus et exécutés bien malgré moi, et je terminai en lui disant : Au milieu de l'ivresse générale que l'empereur a bien été forcé de partager, et comme père, et comme chef de l'état, il a pensé à la douleur que cet événement pourrait causer à Votre Majesté, et son premier soin a été de m'envoyer vers vous pour vous préparer à cette nouvelle. Que pouvait-il de plus? Il est de ces grandes circonstances qui viennent d'en haut devant lesquelles les rois eux-mêmes sont forcés de courber la tête. La sincérité et la conviction de l'empereur ont éclaté dans ces paroles que la cour a eu peine à interpréter, et dont nous seuls connaissons le motif peut-être : *Ne pensez qu'à la mère*, a-t-il dit, quand les médecins sont venus lui annoncer le danger de l'impératrice et de l'enfant qui allait naître. Madame, il y a une main plus puissante que celle de Napoléon : c'est celle qui s'étend sur les peuples et les rois; il faut s'y soumettre. — Et cette main m'accablera donc toujours...? Mais qu'ai-je fait pour mériter tant de douleur...? Pourquoi aussi est-il venu me donner un espoir que je ne lui demandais pas, lui... J'étais bien malheureuse avant, mais, du moins, j'étais résignée... — Madame, vous ne pouvez blâmer l'empereur d'avoir cédé à la tendresse qu'il vous porte, en vous montrant dans l'avenir un bonheur probable pour vous deux. Madame, rappelez-vous les paroles que vous me disiez tout-à-l'heure. « Je vois dans ce projet de Bonaparte la preuve certaine de son affection sincère pour moi et pour mes enfans, et cette marque de tendresse suffit à mon cœur pour le rendre éternellement reconnaissant. »

Pâle et immobile, Joséphine gardait le silence et comme à l'ordinaire [ses] pleurs répondaient pour elle, car cette fois sa volonté se brisait contre ce[lle] de Dieu. Nous entendions du bruit dans l'antichambre. Un page entra et [an-] nonça un envoyé de l'empereur. Je pris de nouveau la parole : « C'est ce[lui] qui vient vous annoncer officiellement la naissance du roi de Rome. Il est [de] votre dignité de le bien recevoir; l'empereur le désire, et vous-même [le] voulez, madame. — Oui, répondit-elle en se levant et séchant tout-à-coup [ses] larmes; cette infortune manquait à mon cœur pour les connaître toutes, [mais] mon cœur sera plus grand que mon infortune. Qu'on introduise l'envoyé [de] l'empereur dans le salon de réception, que toute ma maison aille m'y [atten-] dre, je ne ferai pas attendre long-temps. Monsieur le comte, allez-y [et] vous rendrez compte à l'empereur de ce qui va se passer.

A ces mots elle se rendit dans ses appartemens, mais ne tarda pas à [repa-] raître dans la toilette la plus éclatante. La sérénité était sur son visage, [elle] marchait d'un pas ferme, et reçut d'un air gracieux la lettre de l'Empereur [que] son aide-de-camp lui présenta. Après l'avoir lue à voix basse, elle se le[va et] dit d'une voix ferme : — Messieurs, l'Empereur a un fils. L'impératrice [...] Marie-Louise vient de lui donner le jour. C'est un roi de Rome! *Vive le [roi de] Rome!*

Tout le monde répéta ce cri.

Joséphine reprit : — Général, assurez l'Empereur que nulle part on n'aura ressenti joie plus sincère qu'à la Malmaison. Je ne réponds pas à Sa Majesté; dans cette circonstance, je vais écrire à l'Impératrice.

Et aussitôt elle écrivit de sa main cette lettre, dont elle nous donna lec[-] ture, et que l'histoire a conservée comme modèle de dévouement et d'héroïsme.

« Madame,

» Tant que vous n'avez été que la seconde épouse de l'Empereur, j'ai d[û] garder le silence avec Votre Majesté. Je crois pouvoir le rompre aujourd'hu[i] que vous êtes devenue la mère de l'héritier de l'Empire. Vous auriez cru dif[-] ficilement à la sincérité de celle que vous regardiez comme une rivale; vou[s] croirez aux félicitations d'une Française, car c'est un fils que vous ave[z] donné à la France.

» Joséphine. »

— Eh bien, Monsieur le comte, me dit-elle tout bas, êtes-vous content? — Je vous admire, répondis-je.

Ed. Alboize.

FIN.

let, et est arrivé le 1er août, de bonne heure dans la matinée, à Boston, L'*Arcadia* a quitté Boston, dans l'après-midi du 1er août et est arrivé dans la Mersey, dans la matinée du 13, apportant des réponses à des lettres en date de Liverpool, le 19 juillet. L'intervalle entre l'envoi des lettres et la réception des réponses, a été de 24 jours et quelques heures. Voilà, nous le croyons, entre l'ancien et le nouveau monde, le transport de lettres le plus rapide que l'on connaisse. (*Liverpool Albion.*)

# EXTÉRIEUR.

**AMÉRIQUE.** — Le capitaine Adam, commandant le navire le *Camoëns*, parti de Buénos-Ayres, le 28 mai dernier, et arrivé, le 18 août, dans le port du Hâvre, a communiqué le rapport suivant :

« Buénos-Ayres était assez tranquille : les affaires commerciales souffraient néanmoins beaucoup encore des derniers temps de crise.

» A Montévidéo on faisait de grands préparatifs de guerre, et l'on s'attendait chaque jour à voir s'opérer, sur quelque point voisin, une descente des partisans d'Oribes. On regardait comme certain qu'une invasion des troupes de l'ex-président ne pouvait tarder à avoir lieu.

» Au moment de mon départ, le gouvernement de Montévidéo venait d'adresser une note-circulaire au consul de France. Le gouvernement de la république de l'Urugnay, dans cette note expose au consul de France tous les efforts qu'il avait faits pour rétablir la bonne harmonie avec la république Argentine; il rappelait combien le président de cette dernière république avait mis d'obstination dans ses refus à tout arrangement, et concluait, en déclarant que si le théâtre de la guerre se rapprochait du territoire de la république orientale, il se dégageait entièrement de toute responsabilité à l'égard des déprédations, violations, et dommages qui pourraient être occasionés, quels qu'ils fussent, de quelque manière, et par quelque parti que ce fût, aux propriétés des sujets français qui résidaient dans le territoire de la république.

» Le consul français à Montévidéo a répondu à cette note, par une protestation énergique contre les prétentions du gouvernement oriental.

» L'opinion générale est que le gouvernement de Montévidéo ne prenait cette mesure, qui exposait les intérêts de tous les français, que dans l'intention d'engager les nombreux basques Français qui habitent ce pays à s'enrôler plus facilement sous ses drapeaux. »

**PÉROU.** — Lima, 12 avril. Les affaires politiques ici sont toujours dans une situation très-précaire, le gouvernement péruvien (président provisoire Menendez), est très près de tomber; les Boliviens occupent toujours les départemens du Sud, l'armée péruvienne nouvellement formée, marche à leur rencontre; son général-en-chef Guturier la Fuente est tombé malade en route, on le dit mourant; le général Chrisostome Forrico, déjà désigné pour le remplacer, est plus jeune que les autres généraux San Roman, Bermudez, etc. On dit d'avance que ces derniers ne lui obéiront pas, une scission entre eux devient inévitable, car ils ont tous soif de la présidence. L'armée, quoique forte en nombre pour ce pays (8 à 10 mille hommes), est pitoyable quant aux officiers, qui ordinairement organisent la déroute en fuyant les premiers. Si véritablement ils ont l'intention de rencontrer les Boliviens, une seconde journée d'Ingari est plus que probable, car l'armée bolivienne est commandée par de bons officiers, la discipline règne dans ses rangs et le président général Bolivian est un homme habile; les succès d'Ingari sont récents et les Boliviens sont sensibles à la gloire.

Le colonel Ignaciæ de Vivanco, ex-chef suprême dans le Sud en 1841, est toujours à Arequepa où il attend les événemens; il a un grand nombre de partisans dans le pays, mais ne peut rien faire n'ayant pas de troupes sous ses ordres. C'est le seul homme en évidence au Pérou qui ait des idées avancées et du talent, et auquel on suppose en même temps de bonnes intentions; c'est le représentant de la nouvelle génération et pour le bien-être du pays, il serait à désirer que les événemens qui se préparent l'amènent bientôt au pouvoir, pour faire sortir son pays de la triste position où il se trouve aujourd'hui. Le commerce souffre beaucoup de ces troubles constans depuis un an; l'entrepôt et les magasins sont encombrés de marchandises, les arrivages continuent et la vente est nulle.

(*Précurseur d'Anvers.*)

**TURQUIE.** — Constantinople, 3 août. Le bruit s'est répandu ici que de nouveaux troubles ont éclaté au Liban, mais la Porte n'a reçu à cet égard aucune communication officielle. Méhémet-Ali vient de payer 15 millions de piastres à la Porte. C'est M. Pastré, arrivé ici d'Alexandrie, qui a été chargé de régler ce paiement. (*Gaz. Univ. de Leipsig.*)

Smyrne, 30 juillet. Les esprits sont ici dans une vive agitation, à cause de la nouvelle guerre qui vient d'éclater, et à cause de la présence d'une partie de la flotte anglaise aux Dardanelles. Ces deux faits forment le sujet de toutes les conversations et de toute espèce de conjectures. Les négocians persans à Constantinople, se sont mis sous la protection de la Russie. (*Id.*)

— Voici la traduction de la lettre d'Abdullah-Bey, lieutenant-gouverneur de Suley Manié, en réponse à la dépêche du consul ottoman, résident à Tabritz :

« C'est avec plaisir que j'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'envoyer pour me demander des renseignemens sur les faits qui viennent de se passer entre le gouverneur-général du Kurdisdan et moi, et m'inviter en même temps à vous faire connaître les circonstances qui ont provoqué la guerre, l'endroit où elle a eu lieu, et celle des deux armées qui a pris l'initiative du combat.

» Vous trouverez dans les lignes qui suivent, le rapport des circonstances qui ont précédé et suivi cet événement; rapport que j'avais déjà pris la résolution de vous faire parvenir par l'entremise d'un des officiers, avant que vous m'en eussiez adressé l'invitation.

» Riza-Kouli-Kan, gouverneur-général de la province de Sinditz, s'avança à la tête d'une armée assez considérable sur les frontières de Chéhrizor dans l'intention d'installer Mahmoud-Pacha, au gouvernement de Suley-Manié. Il souleva le peuple qui habite ce pays-là, contre les autorités, et se rendit maître des villes Gulgabre et Albidjé qui servent de résidence aux agens du pouvoir de Chéhrizor. Il se rendit également maître de Kezeldjia, Merré et Alansial qui sont les villages les plus importans de cette province, en y laissant pour gouverneurs quelques-uns des gens qui composaient sa suite.

» A la vue d'un tel envahissement du territoire ottoman par des troupes étrangères, j'ai dû quitter, quoiqu'involontairement, la ville de Suley-Manié, et je me suis dirigé sur Chéhrizor, afin de défendre ce pays contre les attaques de l'ennemi.

» A mon arrivée à Chéhrizor, j'ai délégué auprès de Riza-Kouli-Kan, Hadji-Ahmed-Aga et Aadji-Hussim-Aga, les mêmes que le Pacha de Bagdad avait expédiés ici en commission, pour lui notifier que de tels actes d'agression de sa part, étaient une violation flagrante avec les traités existans entre les deux pays, en même-temps que je l'ai prié, par l'organe de ces individus, de me dire s'il y était autorisé par son gouvernement; bien résolu, tel étant le cas, de prendre des mesures en conséquence et de l'engager dans le cas contraire, à évacuer les villages qui avaient été violemment occupés par ses troupes.

» Cet homme, loin de tenir compte de ces représentations de ma part, ne fit que marcher davantage sur les frontières de Chéhrizor, croyant pouvoir m'en imposer par la multitude de ses troupes. Il attaqua et prit l'un des points de cette ville qui s'appelle Pendjimin et il y fit dresser ses tentes. Pour moi nullement effrayé par le grand nombre de ses soldats, je me suis dirigé à pas lents sur Kizeldjia, où je suis arrivé en trois jours, espérant que dans cet intervalle de temps, les Persans renonceraient à leur marche envahissante; mon espoir ne s'est pourtant pas réalisé. Dans la soirée du jour de mon arrivée dans ce village, Riza-Kouli-Kan envoya le neveu de Mahmoud-Réchid-Bey, Amanoullat-Kan, un des notables du Kurdistan, conjointement avec Mahmoud-Pacha, avec ordre d'installer ce dernier au gouvernement de Suley-Manié. Il a, en outre, expédié Koubad-Bey, avec 700 à 1,000 hommes qui ont été se mettre en embuscade dans les montagnes voisines, pour attaquer notre armée par derrière et lui couper en même temps le chemin.

« Dans cette journée, Riza-Kouli-Kan parut en présence de notre armée à la tête de 500 hommes de cavalerie et un bataillon d'infanterie régulière. Son intention était de me battre, afin de pouvoir ainsi installer tout à son aise, le dit Mahmoud-Pacha, au gouvernement de Suley-Manié.

» Le combat s'est engagé et l'ennemi ayant été le premier à nous attaquer, j'ai cru devoir repousser la force par la force, et dans l'espace d'un quart-d'heure, je suis parvenu, avec un petit nombre de soldats, à mettre l'armée persanne, complètement en déroute. Comme le combat a eu lieu sur notre territoire j'ai cru également devoir poursuivre l'ennemi jusqu'à une certaine distance, sans toutefois mettre le pied sur son territoire, dans la crainte d'encourir les reproches du ministère impérial.

» Avant le commencement de la bataille, j'avais engagé les soldats sous mes ordres, à ne point franchir les frontières de l'ennemi, aussi j'ai dû passer la nuit dans l'endroit où le combat avait eu lieu, résolu de le quitter le jour suivant, au lever du soleil, pour aller délivrer la ville de Suley-Manie, des mains de Mahmoud-Pacha et Aman-Sullah-Kan.

» Koubad-Bey que Riza Kouli-Kan avait laissé sur notre chemin, ayant appris la défaite de celui-ci, s'est retiré sans délai.

» Informés de mon retour, Mahmoud-Pacha et Aman-Sullah-Kan ont livré au pillage la ville de Suley-Manié et tous les villages qui l'avoisinent. Ils ont poussé la hardiesse jusqu'à faire ramasser les objets qu'ils avaient pillés, les troupeaux de moutons et de chèvres appartenant aux différens chefs de tribus et aux gens à leur service, ainsi qu'une multitude d'ânes et de bœufs qu'ils avaient enlevés par force dans divers villages et les amener par la voie de Bana à Sikey et de là à Suordict.

» Pour moi, je n'ai pas jugé à propos de me mettre à leur poursuite, encore moins de mettre le pied sur le territoire de l'ennemi, dans l'appréhension d'encourir la désapprobation de Sa Hautesse et de son ministère.

» L'ennemi a pillé également tous les pays qu'il a eu à traverser et mis à mort un certain nombre d'hommes et de femmes préposés à la garde des objets pillés. Il a délogé, en outre, des familles au nombre de trois cents et les a amenés à Bana. Pour ce qui est de Suley-Manié, je n'ai trouvé, à mon retour dans ce pays, qu'un petit nombre de maisons vides, tout le reste était livré au pillage et mis en ruines.

» Les malheurs que les villes de Suley-Manié et de Chéhrizor ont eu à subir cette fois-ci de la part de Riza-Kouli-Kan sont immenses et au-delà de toute expression. Pour moi je ne rapporte ici que ceux dont la mention m'a paru devoir être indispensable. »

— Une lettre de Jérusalem, du 29 avril, porte :

« La construction de l'église sur le mont Sion, avance rapidement. Plus de 60 personnes y travaillent journellement; cependant d'après le dire de l'architecte, il faudra encore plus de deux ans, avant que l'édifice soit achevé. Jusqu'ici les obstacles étaient nombreux, mais la plupart sont écartés. Il a fallu creuser à la profondeur de 40 pieds, pour pouvoir poser des fondemens convenables. Aujourd'hui, notre service divin se fait dans une petite chapelle tout près de notre église. Chaque matin, le service divin est célébré dans cette chapelle, en langue hébraïque, et chaque soir, à 4 heures et demie, en langue anglaise. Le dimanche, à 11 heures, en anglais; à 3 heures, en allemand et le soir, à 7 heures, de nouveau en anglais.

Notre petite commune se compose de 25 Chrétiens-juifs et de 5 Chrétiens-païens. En ce moment nous avons beaucoup de voyageurs anglais et notre petite église est comble. Dimanche dernier, il s'est engagé une lutte entre les Arméniens et les Grecs; trois personnes ont été grièvement blessées et emportées comme mortes. Un enfant a été foulé aux pieds. On a dû faire prendre les armes aux soldats turcs, pour rétablir l'ordre. L'église et toutes les rues qui y aboutissent, ont été occupées par de forts détachemens de troupes. Demain, jour de fête, on craint des troubles violens. Aussi, déjà en ce moment, 200 soldats occupent-ils toutes les avenues de l'église. On visite tous les passans pour voir s'ils n'ont pas sur eux des armes. Celles qu'on trouve sont enlevées. Tel est l'exemple que les Chrétiens ici donnent aux infidèles. »

**RUSSIE.** — St.-Pétersbourg, 13 août. La *Gazette de St.-Pétersbourg* contient une déclaration de M. le baron de Bode, fils d'un Français qui avait émigré en Russie pendant la révolution et dont les biens avaient été confisqués. Napoléon offrit de rendre ces biens aux fils de leur propriétaire, à condition que ceux-ci rentrassent au service de France; mais par attachement à leur nouvelle patrie, ils repoussèrent ces propositions. Après la chûte de Napoléon, l'aîné des frères, qui était né en Angleterre, réclama de la France une indemnité, en qualité de sujet de la Grande Bretagne. Enfin, au bout de 26 années d'intrigues de toute espèce, il a été fait droit à sa demande, et sur les 130 millions de francs que la France a payés à l'Angleterre comme indemnité, il en a obtenu 20, ses réclamations entières s'élevaient à 40 millions. Durant ce long espace de temps, les membres de cette famille étaient réduits à la plus grande indigence, souvent même ils ont été emprisonnés pour dettes.

**GRÈCE.** — Athènes, 27 juillet. Le gouvernement grec a envoyé 400,000 francs, par le dernier bateau à vapeur, aux frères Rothschild à Paris, pour payer les intérêts et amortir une partie du capital de l'emprunt grec, pour le semestre qui se termine au mois d'août. Par le prochain bateau on enverra encore 200,000 francs à la même destination.

**PRUSSE.** — Berlin, 16 août. Les députés des villes de Dusseldorf, Essen, Duisbourg, Elberfeld, Schwelm, etc., qui se trouvent dans notre ville pour l'affaire du chemin de fer de Cologne à Minden, ont été tous invités hier à la table du roi. On apprend de personnes bien informées, qu'on ne prendra pas de sitôt une décision dans cette affaire, parce que nos hommes d'état veulent auparavant examiner mûrement le pour et le contre de l'une ou de l'autre direction de cet important chemin de fer, tant sous le rapport du commerce que sous le rapport militaire.

— Le ministre des cultes a malheureusement refusé son autorisation à une réunion que se proposaient les instituteurs de la province de Brandebourg, en alléguant que rien ne motivait des délibérations en commun sur la direction la plus convenable à donner à l'instruction élémentaire, et que ces réunions pouvaient présenter des inconvéniens.

Coblence, 17 août. LL. MM. le roi et la reine arriveront à Dusseldorf, le 28, et séjourneront dans cette ville et à Benrath jusqu'au 3 septembre, pour passer en revue le 7e corps d'armée; le 4 septembre elles se rendront à Cologne, solennité de la pose de la première pierre pour l'achèvement de la cathédrale. Du 5 au 12, séjour au château de Brühl.

LL. MM. assisteront à Barmen, le 28 août au matin, à l'inauguration du monument érigé à la mémoire du feu roi. Le roi n'a pas encore fait savoir positivement s'il se rendra à Aix-la-Chapelle. La cour ira un peu plus tard à Coblence et au château de Stolzenfels. Le roi n'a pas décidé s'il se rendra de là à Neuchâtel.

Grimlinghausen, 17 août. Une foule d'officiers étrangers sont déjà arrivés à Dusseldorf, et l'on en attend encore un grand nombre. Tous ceux qui se font annoncer obtiennent des quartiers et des chevaux. Plus tard, lorsqu'auront lieu les manœuvres des deux corps, tous ces étrangers seront logés à Bonn et considérés comme les hôtes du roi qui leur donne pour chef un officier d'état-major. Une foule d'étrangers sont déjà arrivés à Dusseldorf, et s'y sont fait annoncer; aussi demande-t-on aujourd'hui 100 et 150 thalers pour des logemens pour lesquels on ne demandait naguère que 10 thalers. Quelle somme immense d'argent ne sera pas mise en circulation dans les provinces rhénanes pendant ces fêtes militaires !

Les officiers déjà arrivés, sont en grande partie des Hollandais de diverses armes que le gouvernement a envoyés ici pour qu'ils lui fassent un rapport sur les troupes prussiennes. Parmi eux, se trouve un officier d'état-major, rédacteur d'un journal militaire. On a encore annoncé aujourd'hui l'arrivée de 10 à 12 officiers oldenbourgeois, parmi lesquels deux colonels. (*Gazette de Cologne.*)

**BADE.** — Carlsruhe, 19 août. L'ordre du jour de la Chambre des Députés appelle la discussion du rapport de la commission sur la motion de M. d'Itzstein, tendant à blâmer comme inconstitutionnelle et dangereuse la circulaire adressée par les ministres aux fonctionnaires de leur ressort respectif, à l'occasion des dernières élections. Le commissaire du gouvernement, M. Eichrodt, lit une déclaration du ministre, que le gouvernement ne pourrait prendre part à une délibération sur les propositions de la commission, parce qu'il considère comme contraire à la Constitution et sans objet, toute résolution dans le sens de ces propositions. Après cette lecture, le commissaire du gouvernement quitte la salle.

La discussion s'engage, et grand nombre de députés y prenaient part. M. Richter fait en outre la proposition que la Chambre exprime formellement un vote de défiance contre le ministère. M. Schaaff cherche à démontrer que, dans sa forme, le rapport de la commission n'est pas conforme à la Constitution, et il exprime ses craintes qu'il n'en résulte une catastrophe. M. Rindeschwender a la conviction que la paix ne peut être rétablie que par la retraite du ministre d'état M. de Blittersdorff, dont l'entrée dans le cabinet a imprimé à la politique du gouvernement une marche nouvelle et funeste. M. Weller déclare que la direction suivie par ce ministre d'état est contraire à notre vie constitutionnelle. M. Sander dit que la Chambre est toute disposée à la paix, mais que les ministres, en ne paraissant pas à la séance, ne prouvaient pas qu'ils voulussent accepter la main qu'on leur tendait.

Le rapport de la commission est adopté, par appel nominal, par 34 voix contre 24.

Après ce vote, M. Richter retire sa proposition.

(*Gazette de la Haute-Allemagne.*)

**SUISSE.** — Argovie. Le rédacteur du *Rheinbote*, dont la mission est de chercher à attiser le feu de la révolte dans le grand-duché de Bade, a été cité devant le tribunal de Seckingen, sous le poids d'une accusation d'excitation à la révolte. Le gouvernement argovien a adressé la citation au prévenu, mais en lui faisant annoncer en même temps qu'il n'était pas tenu d'y obéir. (*Const. Neuchâtelois.*)

**ANGLETERRE.** — Londres, 20 août (du soir). Toutes les nouvelles reçues ce matin des districts qui sont le théâtre de troubles, sont satisfaisantes. Dans presque chaque localité, naguère la scène de désordres et d'alarmes, la masse du peuple a repris gaiement son ouvrage; et si le pays est toujours tenu dans un état un peu agité, c'est par un petit nombre d'individus désespérés, qui, d'après leur propre opinion, se sont trop compromis pour espérer d'être amnistié, ou bien par un nombre encore plus petit de misérables qui, s'étant ralliés au mouvement, uniquement dans le but de piller, persistent dans le projet qu'ils avaient conçu dans le principe. (*Standard.*)

— Le *Courrier de l'Europe* de ce jour résume ainsi dans son bulletin de la semaine, les événemens qui viennent de se passer dans les provinces manufacturières :

« Vers la fin de la semaine dernière, l'insurrection (c'est ainsi que la presse anglaise qualifie aujourd'hui ce mouvement) avait pris un formidable aspect. Les meneurs se hâtaient de compléter leur œuvre, avant l'arrivée des troupes et l'organisation définitive de la force municipale. Meetings, proclamations et harangues incendiaires, démonstrations contre le peu de manufactures où l'on avait persisté à travailler, rumeurs habilement répandues sur de prétendus avantages remportés par le peuple dans certaines localités, ils n'ont rien négligé pour précipiter au profit de l'anarchie la péripétie de ce terrible drame. A la vérité, ils n'ont pas atteint leur but, mais ils sont parvenus dans quelques endroits à provoquer de sanglantes collisions.

« Samedi, les magistrats de Preston, ville située à quelques milles de Liverpool, ayant appris qu'un attroupement de 1,200 ouvriers commettait des dégâts dans les manufactures des environs, rassemblèrent quelques *policemen* et un détachement de trente-trois soldats, et marchèrent à la poursuite des insurgés. Les ayant atteints, ils les sommèrent de se disperser. En vain, le maire lut-il la loi sur les attroupemens séditieux (*Riot Act*), en vain, employa-t-il les voies de la persuasion, on lui répondit par une grêle de pierres. Un officier et plusieurs soldats furent atteints. Alors l'ordre fut donné de faire feu. Ce fut aussitôt de la part des révoltés, un sauve-qui-peut général ; huit d'entr'eux furent blessés, dont quatre mortellement.

» Mercredi, un autre engagement a eu lieu : force est également restée à la loi. Il n'y a eu cette seconde fois ni tué ni blessé, mais 38 des principaux révoltés ont été pris.

» Ce déploiement de vigueur a causé dans ce district et dans les environs une terreur salutaire. De plus les troupes qui arrivent journellement soit de l'intérieur de l'Angleterre soit d'Irlande finissent par jeter le découragement parmi ceux des ouvriers qui n'ont quitté leurs ateliers que parce qu'on les y a forcés, ou qui ont cédé dans un moment d'égarement. Le nerf de la guerre, l'argent, leur manque.

« Le zèle des délégués s'attiédit à mesure que le fonds commun diminue. D'ailleurs douze des principaux meneurs contre lesquels on a lancé des mandats d'amener ayant pris la fuite, le comité-directeur se trouve presque désorganisé. L'insurrection est frappée à la tête. A ces diverses causes d'affaiblissement sont venues se joindre des divisions intestines. Parmi les ouvriers les uns ne veulent reprendre leurs travaux que lorsque la Charte sera la loi du pays ; les autres moins avides de nouveaux droits politiques que d'une augmentation de salaire, disent que si la main-d'œuvre est payée de manière à ce qu'ils puissent nourrir leurs familles ils se tiendront satisfaits. » Puis, ajoutent-ils naïvement, si la Charte tarde encore quelque temps à être adoptée avec quoi vivrons-nous ? »

» Ces sages réflexions annoncent la fin de l'ivresse populaire. Ce qui, soit dit en passant, a bien pu accélérer un peu ce résultat, c'est l'attitude ferme des classes moyennes, la vigueur du pouvoir exécutif et de l'autorité municipale, et le zèle infatigable des magistrats qui commencent déjà à instruire les procès des perturbateurs qu'on a pu arrêter. Aussi, ne sommes-nous nullement étonnés d'apprendre qu'un grand nombre d'ouvriers ont déjà repris leurs travaux, et que d'autres ont manifesté le désir d'en faire autant pourvu qu'on les protégeât contre les violences des plus exaltés.

» Dans le Staffordshire et les comtés adjacens, les attentats sur la propriété ont été plus graves que partout ailleurs.

» Lundi soir, à Hanley, ville au centre du district des *Potteries*, une troupe d'insurgés a attaqué le bâtiment où se rend la justice. Le magistrat de la localité était alors dans l'exercice de ses fonctions. Ils ont brisé les meubles, brûlé les livres, les papiers, maltraité les *policemen*. — Puis, après les avoir dévastées, ils ont incendié trois maisons dont deux appartenaient à des *Clergymen*. Ils sont ensuite allés à *Chatterley's Bridge* où se trouve la cour des requêtes de Stoke-Upon-Trent, où ils ont également détruit meubles et papiers. A Stoke ils ont saccagé le bureau de police et après avoir rassemblé tout ce qu'il contenait en un monceau, ils y ont mis le feu.

» A Stone plusieurs maisons ont été brûlées.

» A Burslem, située aussi dans les *Potteries*, la troupe et les ouvriers en sont venus aux mains. Il y a eu parmi ces derniers plusieurs individus tués et une vingtaine de blessés.

» En Ecosse, les mineurs de l'Est ont suivi l'exemple de ceux de l'Ouest. Au commencement de la semaine, les ouvriers des environs d'Edimbourg quittaient en foule leurs travaux. Dans ces districts les attaques sur la propriété se sont bornées au pillage des champs de pommes de terre.

» Voilà, pour cette semaine, aussi fidèlement que nous avons pu les reproduire, les traits les plus saillans de cette *Jacquerie* qui, à son début, avait excité de si vives appréhensions. Aujourd'hui, autant qu'on en peut juger, le plus fort de la crise est passé. Il pourra bien y avoir encore quelques déprédations, quelques actes de résistance à l'autorité, et s'écouler quelque temps avant que la totalité des ouvriers reprenne ses habitudes laborieuses, mais nous croyons que la sédition est vaincue. D'un autre côté, le commandement de l'armée vient de passer des mains de lord Hill dans celles du duc de Wellington. C'est d'un mauvais augure pour la secte militante des Chartistes. On sait que sa Grâce ne plaisante pas sur le chapitre des insurrections. Les moyens qu'elle emploie pour les calmer ressemblent fort à ceux dont Bonaparte s'est servi au 13 vendémiaire. »

**FRANCE.** — PARIS, 21 août. — *Chambre des Députés. — Fin de la séance du* 20. — La première délibération de la Chambre devant s'établir sur les art. 1er et 2 du projet, M. le président donne lecture à la Chambre de deux amendemens qui tendent, l'un et l'autre, à remplacer complètement ces deux articles.

L'un de ces amendemens proposé par MM. Chapuys de Montlaville, Delespaul et Saint-Albin est ainsi conçu :

« A la fin du règne actuel, si le prince héritier du trône n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans accomplis, il y aura une régence.

» La régence appartiendra, pour toute la durée de la minorité, à la princesse-mère du roi mineur, non remariée, et, à son défaut, à la reine son aïeule paternelle, également non remariée. »

L'autre amendement de M. de Sade est ainsi conçu :

« A la fin du règne actuel, si le prince appelé au trône par la déclaration du 7 août 1830 n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans accomplis, et jusqu'à ce qu'il ait atteint cet âge, l'aîné de ses oncles paternels sera investi de la régence.

» A défaut, et successivement, la régence appartiendra au plus âgé des oncles survivans. »

Le premier amendement, longuement développé par son auteur, M. Chapuys de Montlaville, est mis aux voix et rejeté à la presque unanimité.

*M. de Sade* développe à son tour son amendement. M. Dufaure le combat, et conjure les partisans de cet amendement de rentrer en eux-mêmes et de se rallier à la loi, dans l'intérêt de la dynastie et dans celui de la monarchie.

*M. Barrot* déclare, tout en rendant justice à l'appel que fait M. Dufaure, qu'il est des convictions qu'on ne peut abandonner.

L'amendement de M. de Sade est mis aux voix et rejeté.

*M. le président* consulte la Chambre sur l'article 1er du projet de loi. — Cet article est adopté.

Sur le second, M. Barrot propose de substituer l'âge de 25 ans à l'âge de 21 ans, inscrit dans cet article. — Cet amendement est rejeté.

Sur l'Art. 3, M. de Tracy développe le paragraphe additionnel qu'il avait proposé sur le droit de commander les armées. — Ce paragraphe est rejeté et l'Art. 3 est adopté.

Au sujet de l'Art. 4, M. Isambert prétend qu'il faut expliquer dans cet article que l'inviolabilité qui couvre la personne du roi n'est applicable au régent que dans l'exercice des fonctions de la régence. Cette observation n'a pas de suite. — L'article 4 est adopté.

Sur l'Art. 5, M. Beaumont (de la Somme) propose de dire, dans le dernier paragraphe, que le régent convoquera immédiatement les Chambres qui se réuniront dans le délai de 20 jours au plus. Cet amendement est rejeté. — Adoption du 5e article.

A l'égard de l'Art. 6, M. Chapuys de Montlaville demande à M. le rapporteur de déclarer si l'administration de la liste civile du roi mineur est comprise dans cet article.

*M. Dupin* répond que c'est en réglant les mesures de tutelle du roi mineur que la Chambre prendra à cet égard, les dispositions qui lui paraîtraient les plus convenables. — L'article 6 est adopté.

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble de la loi.

Résultat :

| | |
|---|---|
| Nombre des votans, | 404 |
| Majorité absolue, | 203 |
| Boules blanches, | 310 |
| Boules noires, | 94 |

La Chambre a adopté.

MM. Les députés seront prévenus à domicile du jour de la prochaine séance publique.

La séance est levée.

— La commission de la Chambre des Députés, chargée de faire l'enquête sur les élections, a reçu la plupart des pièces et documens concernant les élections. La commission, prévoyant qu'elle ne pourrait terminer son rapport dans cette session, a décidé que ses travaux seraient suspendus dans l'intervalle des deux sessions, mais qu'elle les reprendrait dès l'ouverture de la prochaine session.


# ANNONCES.

## Mme SALMON, *Lingère*,

a l'honneur d'informer le public, que ses chemises de forme nouvelle et gracieuse joignent toujours à une rare perfection, une solidité à toute épreuve et se confectionnent à des prix modérés.

On est prié de ne pas confondre son atelier situé rue dite *Korte Pooten*, Sect. K., No 191, avec le Magasin de M. **A. Salmon** au *Plein*. 4682.

EN VENTE

chez **Les Frères Van Cleef**, à La Haye et Amsterdam :

## NOUVEAU DICTIONNAIRE FRANCAIS-HOLLANDAIS ET HOLLANDAIS-FRANÇAIS,

***à l'usage des Instituts et Gymnases où l'on enseigne les deux langues.***

**SECONDE ÉDITION.**

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

*Un Vol. d'environ* 950 *pages à deux colonnes, impression soignée sur papier vélin et cartonné à* ƒ 4.00.

Le bon accueil, que ce Dictionnaire a éprouvé de la part du Public et de bien des Instituteurs estimables, a engagé les Éditeurs à vouer tous leur soins à cette seconde Édition qu'ils ont l'honneur d'offrir au Public. Soigneusement revue, corrigée et augmentée de cinq feuilles d'impression ou de soixante-dix-neuf pages, sans que le prix soit rehaussé, d'une exécution typographique en tout égale à la première Édition, les Éditeurs osent se flatter que la présente n'emportera pas moins les suffrages et du Public et de MM. les Instituteurs, qui ont donné toute leur approbation à la première Édition. 4683.

## VENTE PUBLIQUE D'UNE COLLECTION DE FLEURS ET DE PLANTES TRÈS-RARES.

Samedi le 27 Août 1842, à 11 heures du matin, aura lieu au BOIS, près du *Bezuidenhout*, au-delà de la Maison de Campagne dite *Bosch-Lust*, la vente des Plantes et des Fleurs suivantes ;

14 **Orangers** d'une dimension extraordinaire et portant des fruits ; 12 très-grands **Grenadiers** ; 3 grands **Araucaria**, savoir : l'**Exelsa**, **Cuninghammii**, et l'**Imbricata** ; plusieurs grands **Banksia**, **Dryandra**, **Acacia**, **Arbutus** ; plusieurs nouvelles espèces de **Camélia**, **Rhododendrum arboreum**, toutes en fleurs ; **Lilium lancifolium Siboltii**, en fleurs. Plusieurs **Palmiers** d'une nouvelle espèce ainsi que beaucoup d'autres plantes et fleurs de toute saison.

On peut les examiner au lieu susdit deux jours avant la vente. 4685

## A LOUER,

**UN PETIT APPARTEMENT MEUBLÉ,**

contenant deux lits, au 3me et donnant sur la rue. Le prix par mois est de 8 florins. S'adresser au concierge de la maison No 105, rue dite *Korte Houtstraat*. 4681.

## VENTE DU BATEAU A VAPEUR *LE PRINCE PHILIPPE*.

Il sera procédé le 3 octobre 1842 à midi, par le receveur des domaines à Anvers, et sous la présidence du directeur de l'enregistrement, des domaines, eaux et forêts soussigné, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville à Anvers, à la vente publique du bateau à vapeur le *Prince Philippe*, avec *tout son inventaire*, tel qu'il est détaillé dans celui qui sera annexé au cahier des charges de la vente.

Ce bateau construit en bois de chêne et sous hangar, en 1839, avec les meilleurs matériaux, pour le service du passage d'eau d'Anvers à la tête de Flandre, et n'ayant pas été mis en activité, a les dimensions suivantes :

| | |
|---|---|
| Longueur de tête en tête extérieurement. | 86 pieds anglais |
| Largeur en dehors des bordages au maître couple. | 21. 10 id. |
| Largeur extrême au gardé corps. | 30. 9 id. |
| Idem en dehors des défenses des caisses de roue | 38. 9 id. |
| Tirant d'eau moyen. | 4. 5 id. |

Ce bateau est mu par deux machines à haute pression sans détente ni condensation, d'une force collective de 70 chevaux, construites dans les ateliers de la société dite *du Renard* à Bruxelles.

| | |
|---|---|
| Diamètre des cylindres. | 20 pouces anglais |
| Courses des pistons. | 5 pieds et demi |
| Révolution par minute. | 26 id. |

Trois chaudières en fer battu, communiquant avec un réservoir à vapeur commun et à tubes de circulation (système de locomotives) :

| | |
|---|---|
| Diamètre des chaudières. | 5 pds ang. |
| Longueur totale | 78 id. |
| Id. de la partie renfermant le foyer. | 8 id. |
| Id. de celle traversée par les tubes. | 10 id. |
| Capacité de chaque chaudière. | 7,200 litres |

Pression ordinaire, *maxima*, suivant la déclaration du constructeur, deux atmosphères et demie.

Les chaudières sont munies de toutes les soupapes, niveaux d'eau et tubes prescrits par les lois et règlemens en vigueur.

Les chaudières sont alimentées au moyen d'une petite machine à vapeur de la force de deux chevaux, fonctionnant par la vapeur de la chaudière du centre et mettant en mouvement quatre pompes aspirantes.

Les roues à aubes ont 16 pieds de diamètre.

Le bateau mis en vente se trouve actuellement dans le grand bassin d'Anvers.

Pour aller à bord du bateau, l'on devra être muni d'un billet d'admission délivré par le receveur susdit.

Indépendamment des autres conditions, cette vente, qui ne sera définitive qu'après l'approbation de monsieur le ministre des finances, aura lieu au comptant, ou, si l'acquéreur le préfère, le paiement pourra être fait en trois termes, en fournissant deux bonnes et solvables cautions, au gré du receveur prérappelé ; savoir : un tiers dans les cinq jours après que l'acquéreur aura été informé de l'approbation de la vente, le 2e tiers dans les six mois, et le 3e et dernier tiers à l'expiration de l'année après ladite époque. Si l'acquéreur fait usage de ladite faculté, il devra payer un intérêt à raison de 5 pCt. par an sur les sommes restant dues.

Il sera dû en outre, 10 % sur le prix principal pour tous frais de la vente, payables immédiatement après que l'approbation aura été portée à la connaissance de l'acquéreur.

Le cahier des charges et conditions de ladite vente est déposé à l'inspection des amateurs au bureau des Domaines à Anvers, rue des Juifs, no 1369.

Anvers, le 5 août 1842.

*Le Directeur de l'Enregistrement, des Domaines, Eaux et Forêts.*

(4676) DEFFONSECA.


# Cours des Fonds Publics.

***Bourse d'Amsterdam du 22 Août.***

| | | Int. | Cours du 20 Août. | Ouvert. | Ferm[é] |
|---|---|---|---|---|---|
| Pays-Bas. | Dette active | 5 | $101\frac{5}{8}$ | $101\frac{9}{16}$ | — |
| | Dito dito | $2\frac{1}{2}$ | — | $52\frac{9}{16}$ | 52 |
| | Billets de chance | | — | — | — |
| | Syndicat. | $4\frac{1}{2}$ | $94\frac{5}{8}$ | $94\frac{1}{2}$ | — |
| | Dito | $3\frac{1}{2}$ | — | — | — |
| | Société de Commerce. | $4\frac{1}{2}$ | $143\frac{5}{8}$ | $143\frac{1}{2}$ | 143 |
| | Dito nouvelle | $4\frac{1}{2}$ | — | — | — |
| | Emprunt de 1836. | 4 | — | — | — |
| | Dito des Indes. | 5 | — | $99\frac{3}{4}$ | 99 |
| Russie | Oblig. Hope & C. 1798 & 1816. | 5 | — | $106\frac{5}{8}$ | 106 |
| | Dito dito 1828 & 1829. | 5 | — | $106\frac{5}{8}$ | — |
| | Inscript. au Grand Livre. | 6 | — | — | — |
| | Certificats au dito | 6 | — | $71\frac{1}{8}$ | — |
| | Dito inscriptions 1831 & 1833 | 5 | — | $98\frac{1}{2}$ | — |
| | Emprunt de 1840. | 4 | — | $89\frac{7}{8}$ | — |
| Espagne | Perp. ém. Amsterdam | 5 | — | — | — |
| | Passive. | 5 | — | — | — |
| | Dette différée à Paris. | | — | — | — |
| | Deffered. | | — | — | — |
| | Ardouin | 5 | $17\frac{1}{4}$ | $17\frac{1}{4}$ | $17\frac{1}{2}$ |
| Autriche | Obligations Goll. & Comp. | 5 | — | — | — |
| | Dito métalliques. | 5 | — | — | — |
| | Dito dito. | $2\frac{1}{2}$ | — | — | — |
| Angleterre. | Cons. Ann. | 3 | — | — | — |
| France | Inscriptions au Grand-Livre. | 3 | — | — | — |
| Pologne | Actions 1836. | ƒ | — | — | — |
| Brésil. | Cons. Ann. | 5 | — | — | — |
| Portugal | Obligations à Londres. | 3 | — | — | — |

***Bourse de Vienne du 16 Août.***

| | | |
|---|---|---|
| Métalliques. | 5 | $108\frac{7}{8}$ |
| Dito | 4 | $100\frac{3}{4}$ |
| Dito | 3 | $76\frac{5}{8}$ |
| Lots de 1834. | | — |
| Actions de la Banque. | | 1631 |

***Bourse d'Anvers du 22 Août.***

| | | | |
|---|---|---|---|
| Métalliques. | 5 | 111 | A. |
| Naples. | 5 | — | |
| Ardouins. | 6 | 17 | P. |
| Dette différée, ancien. | | — | |
| Passive | 5 | — | |
| Lots de Hesse. | | 26 | A. |

Cours après la Bourse ($2\frac{3}{4}$ heures)

Ardouin 17 A. $17\frac{1}{8}$ P.

Idem Primes

***Bourse de Londres du 20 Août.***

| | | |
|---|---|---|
| Consolidés | 3 | $91\frac{7}{8}$, P. |
| Holl. Dette active | $2\frac{1}{2}$ | $52\frac{1}{4}$, 52 |
| Dito dito. | 5 | — |
| Dito emprunt 1837. | 5 | — |
| Espagne. | | $20\frac{3}{4}$ |
| Portugal (nouv.) | | — |
| Russes. | | — |


**LA HAYE,**

Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat*.

**Dépôt-général : chez MM. SCHOONEVELD et FILS, *Beurssteeg*, à Amsterdam ; et chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoofdsteeg* à Rotterdam.**